

SESSION DU 5 OCTOBRE 2007

L'an deux mille sept, le cinq du mois d'Octobre, le Conseil Municipal s'est réuni en la Maison Commune sur convocation individuelle adressée le vingt sept du mois de Septembre sous la présidence de Monsieur Raymond BERTHIER, Maire de St-Just-Chaleyssin

Sont présents : MM R. BERTHIER, J.P. MICHAUD, M. NIVON, I. SAUGEY-HUGOU, G. GALLON, Ph. GOYET, C. NABEL, S. PARAS, C. RIOU, M. MUSTI

Secrétaire de la séance : C. NABEL

Absents excusés : M. ROCHET, M. BROSSARD, D. GONCALVES, M. RAPHET
Absent : JM. BOUILLARD

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 31 AOUT 2007

Aucune observation n'est formulée sur le compte rendu du 31 Août 2007. Il est adopté à l'unanimité.

TRAVAUX EN COURS

(R. BERTHIER) **Parking de l'église**

Les travaux ont été interrompus en raison d'un problème de factures impayées. Ils reprendront le 29 octobre.

Complexe sportif : ouverture des plis d'appel d'offres

Neuf entreprises ont répondu. Trois ont été les mieux disantes. L'architecte, Monsieur Mikaël BARBERET est chargé de contrôler la conformité des pièces jointes.

Un entretien sera programmé avec Madame MESSIEZ-POCHE, percepteur, pour étudier le plan de financement.

TRAVAUX PREVISIONNELS 2008

(R. BERTHIER)

- Mise aux normes des installations électriques de l'église, entre église et presbytère ainsi que des travaux de plomberie.
- Parking du cimetière à remettre en forme.
- Réfection de la cour de l'école maternelle
- Trottoirs au lieu dit « Le Corbet »
- Réfection de la voie communale n° 1 du carrefour du CD 36, rue du 19 mars 1962 au carrefour de l'église ainsi que la route du Corbet.
- Aménagement en jachère fleurie autour de la plateforme sportive des jeunes

... / ...

Equipement à prévoir

Prévoir l'achat de matériel à la place du tracteur Ferrari ainsi que pour le déneigement.

ASSAINISSEMENT

(R. BERTHIER – JP MICHAUD) Le réseau d'assainissement fera l'objet d'un diagnostic complet pour préserver le bon fonctionnement de la station d'épuration.

Une réunion a eu lieu avec le Directeur de la Société DANONE afin de remettre à jour la convention passée en 1984 entre la commune et la société DANONE autorisant la commune à bénéficier gracieusement de la station d'épuration. Une étude de contrat sera faite auprès de plusieurs assurances afin de garantir éventuellement les dégâts occasionnés à la station d'épuration dus au mauvais fonctionnement du réseau communal.

La société DANONE souhaiterait disposer du stade le lundi et le jeudi sur une tranche d'horaire déterminé pour l'entraînement de leur équipe de foot.

Le déneigement de la voie d'accès de l'entreprise sera pris en charge par la commune. Elle sera intégrée dans le plan de déneigement.

L'accord est donné par la Société DANONE pour la cession de 25 m² à la commune en vue d'installer une station de relevage au lieu dit « Le Marais ». Le bornage sera entrepris dans les jours qui suivent.

SECURITE ROUTIERE

(R. BERTHIER) Une démarche sera faite auprès des Maires de la Vallée de la Sévenne, communes de Luzinay, Villette de Vienne, Chuzelles, pour le transit des camions sur le CD 36 entre le rond point de Lafayette et Chuzelles. La voie départementale entre Lafayette et Danone est suffisante, mais celle entre DANONE et la commune de CHUZELLE n'est pas aménagée pour un plus fort transit de camions qui va être généré par la future Société PRD sur la zone industrielle « Plaine de Lafayette », commune de St-Georges-d'Espéranche.

Lors du dernier Conseil Communautaire de la CCCND, les délégués de notre commune se sont prononcés contre le financement et l'aménagement de la plateforme logistique de la zone industrielle de Lafayette.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 2^{ème} CLASSE

(R. BERTHIER) Vu le congé maladie de Madame DUPUY Christiane,
Vu le travail au sein du service administratif,
Vu la déclaration de vacance d'emploi, publiée sous le n° 03807056266 le 6 juillet 2007,
Vu la candidature de Mme KEIFFER Nadine en date du 2 Août 2007, titulaire du grade d'Adjoint Administratif Territorial 2^{ème} classe, en fonction sur la commune de MIONS (Rhône)

... / ...

Vu l'arrêté de la collectivité de MIONS (Rhône) par lequel la situation de Mme KEIFFER Nadine est fixée comme suit : cadre d'emploi des Adjoints Administratifs Territoriaux, catégorie C, au grade d'Adjoint Administratif Territorial de 2^{ème} classe,
Le Conseil Municipal décide de créer le poste d'Adjoint Administratif Territorial de 2^{ème} classe à temps complet, à compter du 1^{er} Novembre 2007.

Madame KEIFFER Nadine sera embauchée à temps complet par voie de mutation au grade d'Adjoint Administratif Territorial de 2^{ème} classe, échelle 3 des rémunérations.

En attendant Madame KEIFFER rendra service un jour par semaine pendant tout le mois d'Octobre, en accord avec la Mairie de MIONS.

REFORME DES PERMIS DE CONSTRUIRE

(R. BERTHIER – JP MICHAUD) La réforme des permis de construire et des autorisations d'urbanisme est entrée en vigueur le 1^{er} Octobre 2007. Elle a pour objectif de rendre les démarches plus claires et plus sûres pour les pétitionnaires, les communes et les services instructeurs.

Les procédures sont moins nombreuses. Trois permis remplacent 11 régimes d'autorisation : le permis de construire, le permis d'aménager, le permis de démolir.

Un régime déclaratif remplace cinq régimes de déclaration : la déclaration préalable.

Les délais sont garantis pour le pétitionnaire. Un délai est notifié lors du dépôt du dossier en mairie. Les délais définitifs sont connus et garantis pour le pétitionnaire au plus tard un mois après le dépôt du dossier en mairie.

Sauf exception, le permis ou la déclaration seront acquis de manière tacite à l'issue du délai d'instruction connu du pétitionnaire.

Les pièces obligatoires sont précisément et limitativement fixées.

Aucune demande de pièces manquantes ne pourra justifier une suspension du délai d'instruction si elle est notifiée au demandeur passé le délai d'un mois. Le pétitionnaire devra déposer les pièces réclamées dans le délai de trois mois suivant la notification. A défaut, sa demande sera tacitement refusée.

La direction Départementale de l'Equipement reste cependant service instructeur des dossiers de permis de construire. Dans le cadre des nouvelles procédures, une convention doit être passée entre la commune, représentée par son Maire, Monsieur Raymond BERTHIER, et la Direction Départementale de l'Equipement.

Convention de mise à disposition des services de l'Etat

(R. BERTHIER) Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il peut disposer gratuitement des services déconcentrés de l'Etat pour l'étude technique de celles des demandes de permis ou des déclarations préalables qui lui paraissent justifier l'assistance technique de ces services.

Vu la nécessité de passer une convention entre l'Etat et la Commune pour la mise à disposition de la Direction Départementale de l'Equipement ;

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire

... / ...

Le Conseil Municipal décide :

- De passer une convention entre la commune et l'Etat pour disposer gratuitement des services de la Direction Départementale de l'Equipeement nécessaire à l'étude technique des demandes de permis ou des déclarations préalables.
- Autorise Monsieur Raymond BERTHIER, Maire, à signer ladite convention.

Clôture soumis à déclaration

(R. BERTHIER) Vu la nouvelle réforme de l'urbanisme à compter du 1^{er} Octobre 2007, les clôtures soumises à déclaration préalable sont celles situées dans un secteur sauvegardé, dans le champ de visibilité d'un monument historique, dans une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager, dans un site inscrit ou un site classé, en secteur délimité du PLU.

Monsieur le Maire propose de soumettre à déclaration préalable l'implantation des clôtures en bordure de voie communale et départementale.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal décide de soumettre les clôtures en bordure des voies communale et départementale à déclaration préalable.

Travaux sur chaussée neuve

(R. BERTHIER – JP MICHAUD) Afin d'assurer la sécurité routière, la protection des sites et l'esthétique des lieux ainsi que l'ordre public, le Conseil Municipal décide d'interdire sur sa commune pendant cinq ans tout travaux sur les chaussées, sauf dépannage sur réseaux existants, dont le revêtement a été refait à neuf.

Un arrêté du maire sera pris à cet effet.

PLAN LOCAL D'URBANISME

(R. BERTHIER) Le Syndicat des Quatre Vallées fait savoir qu'il a bien reçu en son temps le dossier de révision du PLU. L'avis qui n'a pas encore été donné pour diverses raisons sera transmis dans un prochain courrier.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LE COMITE DES FETES

(R. BERTHIER) Vu la demande de subvention exceptionnelle du Comité des Fêtes pour l'organisation d'une grande soirée humoristique le 29 Septembre 2007,

Vu le budget prévisionnel pour cette manifestation,

Le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 200 €

INTERNET

(R. BERTHIER) Vu la délibération du 9 décembre 2005 faisant l'objet de la création d'un site internet pour le compte de la mairie ;

Vu le nombre d'internautes ;

... / ...

Vu le montant du forfait, soit 790 €;

Le Conseil Municipal décide de renouveler le forfait du site internet mairie-stjustchaleyssin.com pour la période du 1^{er} décembre 2007 au 1^{er} décembre 2008.

Une mise à jour du site sera faite dans les jours qui suivent. Si une association possède un site, le lien sera fait entre le site de la mairie et l'association.

Le plan de la commune pourra être retranscrit.

ESPACE CINERAIRE

(R. BERTHIER) Les cases verticales sont toutes vendues, reste les cases horizontales à vendre. En ce qui concerne l'aménagement du nouvel espace cinéraire composé d'un module de sept cases, l'entreprise RAY doit réaliser les fondations.

Une subvention a été sollicitée auprès du Conseil Général de l'Isère le 21 juillet dernier pour l'aménagement de ce nouvel espace. Ce projet ne peut bénéficier d'une aide départementale, le Conseil Général ne subventionne pas ces installations.

CLASSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE

(R. BERTHIER – JP MICHAUD) Monsieur MICHAUD Jean-Paul propose de classer une partie du chemin d'exploitation dans le prolongement du chemin du Piétat, voie communale n° 30 desservant les habitations de Mrs et Mmes CHENU Philippe et MARCELINO José.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur MICHAUD,

Le Conseil Municipal :

- décide de classer le chemin d'exploitation dans le prolongement de la voie communale N°30, chemin du Piétat jusqu'aux habitations de Mrs et Mmes CHENU Philippe et MARCELLINO José.
- De procéder à l'enquête publique pour le classement de cette voie et pour la suppression du classement de la voie communale n° 12, dans le prolongement du chemin pierreux, à partir du n° 75 jusqu'au chemin du Larpin.

SEMAINE BIO

(R. BERTHIER – I SAUGEY-HUGOU) Le repas Bio du 28 septembre servi au restaurant scolaire est financé par la mairie. Les factures en supplément sont à remettre à Monsieur MIRAS, directeur de l'école. En revanche les parents d'élèves cofinancent les interventions bios de la semaine.

Madame MUSTI souhaiterait connaître le montant total du repas servi au restaurant scolaire.

Un débat a été ouvert pour les enfants allergiques. Le repas est fourni par les parents. Une convention est passée et signée entre les parents et la commune. Un protocole est à suivre en cas de problème, le personnel doit agir selon ses règles. La personne responsable est formée.

RECEPTION DES NOUVEAUX CHALEYSSINOIS

(R. BERTHIER) La réception pour l'accueil des nouveaux chaleyssinois aura lieu le 10 novembre, à 10 Heures, à l'espace Michel FOUREL. ... / ...

BULLETIN MUNICIPAL

(R. BERTHIER – I. SAUGEY-HUGOU) Les articles sont à rendre pour le 10 novembre.

DISTRIBUTION DES COLIS

(R. BERTHIER) La distribution des colis aux personnes âgées aura lieu le 22 décembre 2007.

ACQUISITION DE 25 M² AU MARAIS POUR L'INSTALLATION D'UNE POMPE DE RELEVAGE

(R. BERTHIER – JP MICHAUD) Un entretien a eu lieu avec Mr Jean-Yves LE BEUZE, Directeur de la Société DANONE, en vue de l'acquisition de 25 m² de terrain, au lieu dit « Le Marais » pour l'installation d'une pompe de relevage nécessaire à la réalisation du réseau d'assainissement. Un accord de principe a été donné. Les pièces officielles seront établies dans les jours qui suivent.

REMERCIEMENTS

(R. BERTHIER) Mr et Mme GARNIER Armand remercient le Conseil Municipal de la sympathie témoignée lors du décès de leur fille.

APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT (Commission Local d'Evaluation des Transferts de Charges)

(R. BERTHIER – M. NIVON) La Commission d'évaluation des Transferts de Charges a pour mission d'évaluer les charges transférées entre les communes et la Communauté de Communes des Collines du Nord-Dauphiné, dans le but de déterminer les attributions de compensation définitives.

Monsieur le Maire présente le rapport de la Commission d'évaluation des Charges Transférées

Ce rapport fait état :

1. de l'absence de transfert de charges concomitantes avec l'entrée des communes de Roche et de Bonnefamille dans la communauté de Communes au 1^{er} janvier 2007.
2. De la détermination des attributions de compensation des communes de Roche et Bonnefamille
3. De la révision de l'attribution de compensation de la commune de Oytier St Oblas, prenant en compte les produits générés pour les années 2006-2007 au titre de la taxe professionnelle par les établissements ALDI, conformément à la délibération du Conseil Communautaire du 16 novembre 2006.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le rapport de la Commission Locale d'évaluation des transferts de charges.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

... / ...

N'ayant aucune observation à formuler,

Le Conseil Municipal adopte le rapport de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées.

Monsieur NIVON Michel précise que la commune de St-Just-chaleyssin s'est vu attribuer une compensation en 2006 de 1 149 175 € En bénéficiant d'un rôle supplémentaire, elle se voit attribuer pour l'année 2007 la somme de 1 149 833 €

FUNERARIUM

(M. NIVON) L'équipement de fin de chantier est confié à l'Entreprise COLOMBIER. Le funérarium sera inauguré le 27 octobre 2007.

TOUR DE TABLE

S. PARAS

Madame PARAS demande d'enlever la deuxième clef utilisée lors des vacances d'été sur le trousseau du gymnase. Elle demande également de retenir la date du 18 novembre, à 17 H pour une manifestation au gymnase.

M. MUSTI

Des enfants s'amuse en mobylette sur le skatepark alors que ces vélos moteurs sont interdits sur ce jeu comme l'indique le panneau. Le garde municipal est chargé de surveiller de temps à autre.

I. SAUGEY-HUGOU

Centre de Loisirs

L'organisation du centre de loisirs n'est pas possible pour le mois de Novembre.

Différents prestataires sont consultés pour que le centre de loisirs fonctionne pendant les vacances de Février. Les propositions financières sont en cours d'étude.

C. NABEL

Madame Christiane NABEL signale le trop de bruit provenant de la Maison pour Tous le samedi soir lors des soirées privées.

L'émission sonore à l'intérieure de la salle est trop élevée par rapport à la qualité d'isolation acoustique. Il peut être limité par la mise en place d'un limiteur automatique. Une étude sera faite dans ce sens.

... / ...

Ph. GOYET

Les commerçants et artisans organisent une manifestation le vendredi 7 décembre pour les illuminations.

Un répertoire composé de 40 encarts de commerçants et artisans, soit 24 pages, va sortir dans les jours qui suivent. En plus des annonces publicitaires, le répertoire sera composé de trois pages retraçant l'historique de la commune ainsi que des mots du Maire et du Président de la Communauté de Communes.

Les panneaux directionnels indiquant les commerces et artisans rentrent dans le cadre de l'action de la Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné.

G. GALLON

Syndicat Intercommunal de la piscine

La saison de Juillet – Août a vu une baisse du nombre d'entrées similaire à l'année 2005.

La piscine a été dotée d'un défibrillateur.

Les vestiaires femmes ont été rénovés. Coût : 45 000 €

Les travaux de réfection pour une fuite à la toiture seront exécutés par l'entreprise BOULE en 2008. Coût 4 662 €

Résidence Les Pervenches

Les maires des communes rattachées à la résidence « les Pervenches » seront consultés pour décider du devenir de la résidence en service médicalisé ou non médicalisé.

Monsieur TOUZET, ancien directeur de la Résidence, a fait appel. L'affaire passera au tribunal le 16 Octobre.

Une étude de marché sera faite pour l'achat d'un camion.

J.P. MICHAUD

Travaux de voirie

- Réfection de la voie impasse des mésanges par un bicouche
- Revêtement des abords de la partie collective des commerces
- Un plateau ralentisseur est demandé sur La route départementale 36 à l'entrée de la commune côté lafayette. Le Conseil général doit donner son avis et concrétiser l'accord par convention.
- Le grillage de la cour de l'école primaire est commandé. La réfection sera faite pendant les vacances de la Toussaint ainsi que le nettoyage du bac à sable dans la cour de l'école maternelle.

L'ordre du jour étant épuisé, n'ayant plus de questions diverses, la séance est levée.